

Indice des prix à la consommation : mise à jour du panier et Initiative d'amélioration

Le 27 mars 2013, au moment de diffuser l'Indice des prix à la consommation (IPC) de février, Statistique Canada publiera un panier à jour de biens et services.

Cette démarche met en œuvre l'un des principaux objectifs de l'Initiative d'amélioration de l'IPC, un programme de cinq ans qui vise à améliorer l'exactitude et la pertinence de l'IPC. Grâce à ces nouvelles mesures, le panier sera mis à jour aux deux ans plutôt qu'aux quatre ans.

L'IPC mesure la fluctuation dans le temps des prix d'un « panier » représentatif d'environ 600 biens et services qu'achètent les Canadiens. Le panier est mis à jour périodiquement afin que l'IPC demeure représentatif des habitudes de dépenses des consommateurs. Cette représentativité est essentielle, puisque l'IPC est largement utilisé comme indicateur de la variation du niveau général des prix à la consommation, ou du taux général d'inflation.

Un diagramme de pondération révisé pour les articles du panier sera également publié. Les poids révisés, qui indiquent l'importance relative des articles du panier, sont principalement déterminés par l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de Statistique Canada, qui permet de recueillir des renseignements sur les habitudes d'achat de quelque 20 000 ménages canadiens.

Le nouveau diagramme de pondération sera basé sur les dépenses de consommation en 2011. Il remplace les poids actuels, qui sont basés sur les habitudes de dépenses en 2009.

Par ailleurs, grâce à l'Initiative d'amélioration, le temps écoulé entre l'année de référence du poids du panier et la publication de la mise à jour a été réduit de trois mois. Par conséquent, l'IPC aura plus rapidement un ensemble de poids plus actuel, ce qui en améliorera la représentativité.

Pour la plupart des autres aspects, les changements apportés à l'IPC en raison de cette mise à jour seront minimes. La liste actuelle des produits et des groupes de produits de l'IPC demeurera inchangée. L'année de base pour laquelle l'IPC équivaut à 100 demeurera 2002.

Aucune modification ne sera apportée aux numéros des tableaux ou aux identificateurs de séries de CANSIM. Pour répondre aux besoins de certains utilisateurs, un IPC d'ensemble dont l'année de base est 1992 équivalant à 100 demeurera accessible.

Les modifications annoncées précédemment à l'indice d'achat des véhicules des passagers (http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/2301_D51_T9_V1-fra.htm) entreront en vigueur en même temps que cette mise à jour.

Plusieurs autres changements seront apportés plus tard cette année dans le cadre de l'Initiative d'amélioration.

Ces changements visent en grande partie l'introduction de méthodologies nouvelles ou améliorées pour mesurer la variation des prix pour des produits donnés. Ils feront également en sorte que les fluctuations de prix calculées sur la base d'échantillons de produits sont représentatives de la variation des prix pour la catégorie complète de produits.

Ces mesures amélioreront plusieurs composantes des indices de l'IPC, comme les pièces, l'entretien et la réparation de véhicule de tourisme; les services funéraires; et les voyages organisés. Des améliorations sont également prévues à propos de la couverture géographique, des points de vente et des produits de l'échantillon de l'IPC.

Ces changements seront annoncés dans *Le Quotidien* avant leur entrée en vigueur.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous (au numéro sans frais 1-800-263-1136 ou par courriel à infostats@statcan.gc.ca) ou avec les Relations avec les médias (613-951-4636; mediahotline@statcan.gc.ca).